

Rapport de la Commission technique

Préavis municipal n° 16 relatif à l'adoption du projet d'élargissement de la chaussée et la création d'un trottoir au Chemin des Fontenailles

Gland, le 5.3.2022

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission technique chargée d'étudier le Préavis municipal n° 16 relatif à l'adoption du projet d'élargissement de la chaussée et la création d'un trottoir au Chemin des Fontenailles, composée de :

Yvan GREMION	PS-Les Verts; 1 ^{er} membre et rapporteur
Carine KOLLER	GDG
Raphael GRANDJEAN	GDG
Adrian HOCHREUTENER	PRL
Alain PERNET	UDC

s'est d'abord rendue sur place au chemin de Fontenailles le 1 Mars à 18 :30h puis à la salle Léman à Montoly, en présence de Madame la Municipale Christelle Giraud-Nydegger, ainsi que de M. Ranfiss Trujillo chef de Service des infrastructures et de l'environnement.

Remerciements

Les membres de la Commission remercient les personnes précitées pour leur disponibilité et les réponses apportées à leurs questions.

Préambule

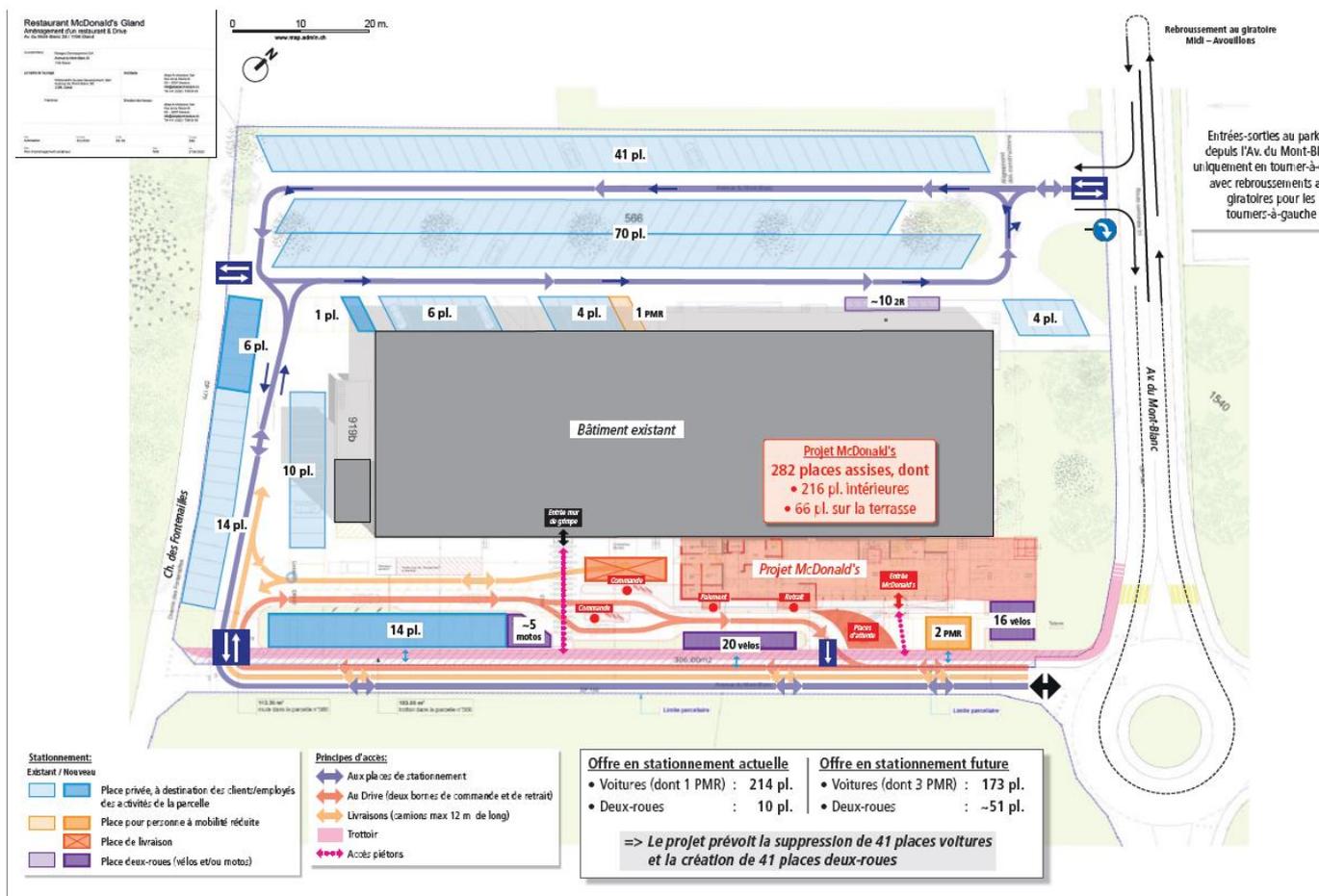
Cette commission doit se prononcer sur les aménagements routiers en cas de construction d'un restaurant Mc Donad's avec un service au volant. Notre commission n'analyse pas s'il est pertinent de construire ce type de restaurant.

McDonald's Suisse cherche depuis quelques années à s'implanter sur le territoire glandois et projette actuellement la réalisation d'un restaurant sur la parcelle n° 566, sise Avenue du Mont-Blanc 38. Le projet prévoit un fast-food d'environ 220 places assises intérieures et 70 extérieures dans le bâtiment abritant des activités de loisirs (bowling, murs de grimpe, etc...), un restaurant asiatique et un magasin de vélos. Un service au volant (Drive thru) est également envisagé dans l'aile sud de l'immeuble avec un accès direct depuis le Chemin des Fontenailles (DP 180).

Dans le cadre de cette procédure de permis de construire (CAMAC 194'445)₁, il est prévu que la propriétaire cède une partie de son terrain à la Commune en vue d'élargir la chaussée permettant ainsi la bonne circulation en double sens.

Pour terminer, la construction d'un trottoir de 2.00 m de large le long du DP 180 est prévu, afin de sécuriser la mobilité piétonne. Les aménagements routiers précités font partie intégrante d'une convention d'expropriation pour cause d'intérêt public en faveur de la Commune. Dite convention régit la cession du terrain d'environ 10'500 m² pour un montant nul. La commission a aussi reçu une lettre résumant les points d'attention des opposants à ce préavis

Situation et Plan du Projet



1. L'entrée du Drive thru se fait en passant par le giratoire de Malagny
2. La sortie du Drive thru se fait aussi par le giratoire de Malagny

Questions de la commission :

Le parcours du Drive thru aurait-il pu se faire d'une autre manière ? en passant par le parking actuel du côté bowling par exemple

Le terrain se situant sur une parcelle privée c'est une possibilité mais ce n'est pas le choix des promoteurs. Le choix de la municipalité d'élargir le trottoir permet d'avoir une circulation à double sens, de sécuriser l'accès des piétons et de ralentir le trafic. La commission a remarqué, le jour même de la réunion, que les véhicules circulent vite sur ce tronçon.

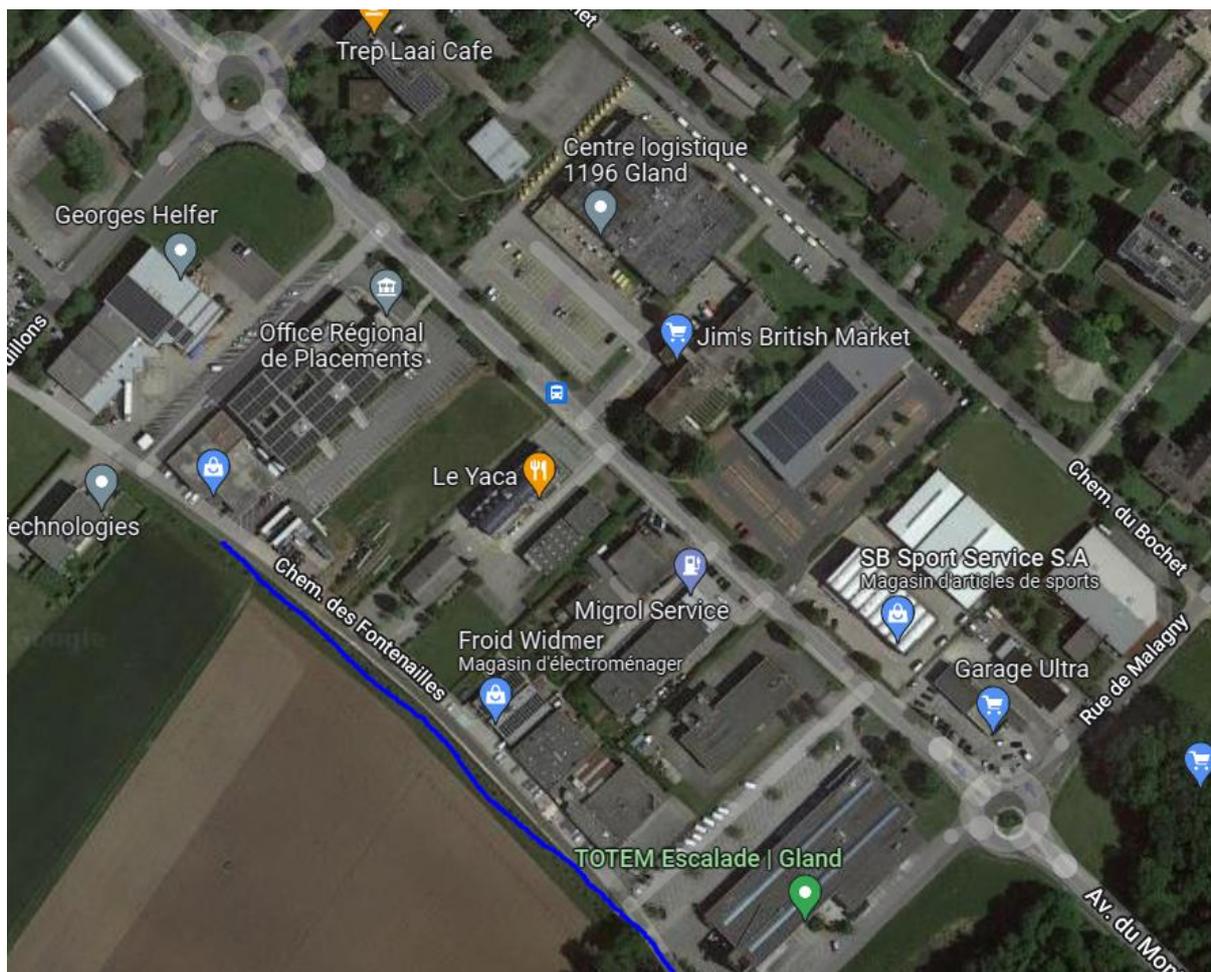
Le trafic généré par le Mac Donald ne va-t-il pas péjorer la circulation aux heures de pointes ?

Les pics actuels sur la partie sud de la route du Mont-Blanc se situent plus le matin et en fin de journée. Les pics probables du trafic généré par le Mac Donald seront plus vers midi et le soir aux heures de repas. Selon la municipalité, le trafic généré sur la route du Mont-Blanc provient majoritairement des habitants de Gland. Le futur concept de Mobilité de la ville de Gland prévoit deux axes routiers majeurs : Route du Mont Blanc et Vy-creuse. La mobilité douce (piétons et cycles) se feront plutôt entre ces deux tronçons et sur les chemins perpendiculaires.

Qu'en est-il de L'APEC et de la directive indiquant que des projets devront être gelés tant que la future STEP du Lavasson ne sera pas en service ?

Les bâtiments sont déjà existants et donc l'épuration de ces eaux est déjà prise en compte dans le système actuel. L'APEC n'a fait aucune opposition à ce projet à ce jour.

Le trafic sur le chemin de Fontenailles Nord/Sud risque-t-il d'augmenter et faudra-t-il prévoir des travaux sur cette route aussi ?



CHEMIN DE FONTENAILLES NORD/ SUD

Cette route est actuellement réservée aux ayant droits. De plus la proximité des terrains agricoles ne permettrait pas facilement la construction des trottoirs pour sécuriser ce parcours. Ceci à cause de la protection sur les Surface d'assolement (SDA). Cet accès pourra donc être utilisé par les piétons et les cyclistes

Questions posées en première lecture.

Plus de précisions et schéma sur le projet a été envoyé par la Municipalité.

Sur le plan, on peut remarquer que des places voitures sur le chemin de Fontenailles **EST/OUEST** sont des places privées et réservées au personnel. L'élargissement du gabarit, la création du trottoir et la modulation du trafic induit par les installations devrait aussi permettre de pouvoir sortir ce parking naturellement.

Accès et dispositions pour les cyclistes.

Le projet prévoit 41 places de vélo supplémentaires par rapport à la situation existante. L'accès se fera principalement par la zone 30 km de Malagny et le chemin de Fontenailles Nord SUD

Le préavis est-il nécessaire seulement si Mac Donald s'implante à Gland ?

Oui-à cause du Drive thru. Le préavis se fera seulement si le permis de construire est obtenu.

Si ce préavis devait être pris en charge par la Ville une estimation des coûts se chiffrerait à environ 260'000.-

Expropriation	160'000
Coût d'infrastructure et Bâtiment	100'000
Total	260'000

Plus de béton à Gland ?

Il est vrai que la construction de ce trottoir apportera plus de béton à cet endroit, cependant outre la sécurisation de la circulation, le projet devrait apporter un toit végétalisé, une installation photovoltaïque et permettre de rendre ce site plus agréable à la vue de tous et un peu moins « industriel ». De plus, McDonald's s'est montré ouvert à conserver les arbres existants et à planter des arbustes le long du trottoir.

Vœux

1. La commission désire ardemment que la zone du projet passe le plus vite possible en zone 30 Km/h et donc souhaite que la municipalité anticipe le plus possible les démarches allant dans ce sens.
2. La commission remarque qu'il serait indispensable de posséder une étude globale sur la mobilité sur la totalité du territoire de la ville de Gland. Cela permettrait d'avoir une meilleure vue d'ensemble lors de l'étude de préavis tel que celui-ci.

Conclusions

Dans le cadre de l'installation d'un restaurant McDonalds à l'endroit envisagé dans ce préavis, la commission est arrivée à la conclusion que la solution d'aménagement proposée est la meilleure possible. Ceci du point de vue :

- De la situation du projet
- De la non-proximité des habitants
- De la non-proximité des écoles
- De la sécurité routière
- du trafic

De ce fait la commission, à la majorité de ses membres, recommande au conseil communal

- I. D'accepter le préavis municipal
- II. D'adopter, sous réserve de l'approbation par le département compétent, le plan d'élargissement de la chaussée et de la création d'un trottoir (RC 31, DP 180, parcelle RF 566) soumis à l'enquête publique du 25 juin 2021 au 26 juillet 2021
- III. De faire siennes les déterminations de la Municipalité relatives aux oppositions maintenues qui concernent le projet routier
- IV. D'autoriser la Municipalité à réaliser toutes les démarches administratives nécessaires à l'avancement de ce dossier, notamment en vue de l'approbation pour le canton

Signatures des membres de la Commission technique chargée d'étudier le Préavis municipal n° 16 relatif à l'adoption du projet d'élargissement de la chaussée et la création d'un trottoir au Chemin des Fontenailles « , composée de :

Yvan GREMION, 1 ^{er} membre et rapporteur
Carine KOLLER
Raphael GRANDJEAN
Adrian HOCHREUTENER
Alain PERNET